

Déclaration du CED

Pratique dentaire et sécurité du patient à l'ère du COVID- 19

MAI 2022

I – INTRODUCTION

Le Council of European Dentists (CED) est une organisation européenne à but non lucratif qui représente plus de 340 000 praticiens de l'art dentaire en Europe. Fondée en 1961, elle rassemble aujourd'hui 33 associations dentaires nationales issues de 31 pays européens.

La protection de la santé publique est l'un des objectifs premiers du CED, de même que la promotion de normes de qualité rigoureuses en matière de soins et de santé bucco-dentaires pour tous les citoyens européens. Les dentistes s'engagent à assurer des soins bucco-dentaires sûrs et de haute qualité, ainsi qu'à atténuer les risques liés aux soins pour les patients, les membres de l'équipe de soins dentaires et les dentistes eux-mêmes. Les praticiens dentaires visent également à réduire les risques et à établir une culture ouverte de sécurité du patient qui leur permet de tirer des enseignements à partir de leur propre expérience ainsi que de celle des autres.

II – IMPACT DE LA CRISE DU COVID-19 SUR LA PRATIQUE DENTAIRE

La pandémie mondiale actuelle de COVID-19 déclarée en mars 2020 a entraîné des implications profondes pour l'ensemble des secteurs de notre société, y compris pour la profession dentaire. Durant les premiers mois de la pandémie, les gouvernements européens ont pris une série de mesures d'urgence, notamment des confinements locaux et nationaux, des injonctions à rester à la maison, des quarantaines, des couvre-feux et des restrictions de voyage. Dans de nombreux États membres de l'UE, la prestation des soins dentaires a été restreinte (dans certains cas, de manière considérable) au début du printemps 2020, car il était conseillé voire imposé à la plupart des chirurgiens-dentistes de fournir des soins dentaires d'urgence uniquement. Au fur et à mesure de l'adaptation de la société et des systèmes de soins de santé aux variations de la pandémie et aux nouveaux variants, la plupart des chirurgiens-dentistes ont été autorisés à reprendre les activités habituelles de soins, soit de manière progressive, soit sous réserve d'adaptations ou d'exceptions. Dans la plupart des pays européens, cette reprise a eu lieu entre mi-avril et mi-mai 2020 et est restée constante depuis lors.

La pandémie de COVID-19 actuelle a un impact perceptible sur la pratique dentaire, qui dépasse le cadre de la suspension provisoire initiale des soins de routine et préventifs. Les chirurgiens-dentistes sont tenus de respecter des lignes directrices, qu'elles soient nouvelles ou existantes, ainsi que des protocoles de contrôle des infections. Il en a résulté diverses mesures d'ajustement dans tous les aspects de leur pratique, allant du triage et de la planification des patients à l'utilisation d'équipements de protection individuelle supplémentaires. Il est également requis de renforcer l'hygiène de l'environnement et d'assurer la ventilation adéquate des cabinets dentaires. Des signaux concrets ont plaidé en faveur de la sécurité des soins dentaires de routine dans le contexte de la pandémie de COVID-19, notamment le faible nombre de cas d'infection avérée dans les cabinets dentaires, en particulier par rapport aux autres professions médicales. Toutefois, des études scientifiques supplémentaires sur le contrôle des infections en ce qui concerne la pratique dentaire est souhaitable pour la santé bucco-dentaire des citoyens européens.

Au début de la pandémie, la restriction rigoureuse des soins dentaires dans certains États membres de l'UE était sans aucun doute justifiée en raison des conditions de propagation non maîtrisée du virus SARS-CoV-2 et de l'insuffisance d'informations concernant son mode de transmission. L'opinion publique en a toutefois pensé, à tort, que la pratique dentaire n'était pas sûre et qu'il valait mieux reporter de nombreux soins dentaires jusqu'à la fin de la pandémie. Ces craintes ont été renforcées par une interprétation incorrecte des lignes directrices nationales et internationales par les médias. Parmi les exemples les plus concrets, citons le document « Considérations relatives à la fourniture de services essentiels de santé bucco-dentaire dans le contexte de la COVID-19 »ⁱ de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), que les médias ont transmis comme étant une recommandation de reporter les soins bucco-dentaires de routine dans les pays subissant une transmission communautaire de COVID-19. Ils ont toutefois ignoré la seconde partie du conseil de l'OMS, qui désignait les recommandations officielles aux niveaux national, infranational ou local comme étant le socle de décision pour reporter les soins bucco-dentaires.

De même, présenter les interventions médicales qui génèrent des aérosols (AGP) sans discernement a pu porter préjudice à la reprise intégrale des soins bucco-dentaires. Selon l'OMS, les interventions médicales qui génèrent des aérosols sont associées à un risque accru d'infection au COVID-19 parmi le personnel médicalⁱⁱ. Au vu de la situation d'infection, il est recommandé d'éviter ces interventions dans la mesure du possible. Cependant, les statistiques disponibles sur le nombre de dentistes infectés sont considérablement inférieures (de même que les mesures de sécurité adoptées par les chirurgiens-dentistes telles que l'aspiration sous vide poussé, un équipement de protection individuelle adéquat, des mesures de ventilation appropriées et des protocoles de triage stricts) à celles des autres professions médicales, et démontrent que les AGP en milieu dentaire peuvent être considérées comme étant fondamentalement distinctes des interventions AGP en milieu médical, contrairement à ce qu'indiquent les rapports de l'OMS et du Centre européen de prévention et de contrôle des maladies (ECDC)ⁱⁱⁱ. Bien que d'autres études doivent être menées dans ce domaine, les protocoles de contrôle des infections et les équipements de protection individuelle qui étaient déjà utilisés au quotidien par les dentistes avant la pandémie de COVID-19 ont certainement contribué à ce phénomène.

III – POSITION DU CED

- Les soins bucco-dentaires, notamment les soins dentaires urgents et essentiels, ainsi que les soins de routine tels que les bilans de santé bucco-dentaire, les nettoyages dentaires et les soins préventifs, devraient être considérés comme des soins essentiels et, à ce titre, ne devraient pas être reportés selon l'évolution de la pandémie de COVID-19. La santé bucco-dentaire fait partie intégrante de la santé en général. Le report des soins bucco-dentaires aurait dès lors de graves conséquences négatives sur la santé générale de la population.
- Malgré les nouvelles circonstances apparues dans le cadre de la COVID-19, la pratique dentaire s'est révélée sûre pour les patients, les membres de l'équipe de soins dentaires et les dentistes eux-mêmes. Des équipements de protection individuelle (EPI) efficaces sont utilisés pour protéger le personnel dentaire et le patient, et des désinfectants appropriés sont utilisés pour renforcer l'efficacité des protocoles appliqués. Au début de la pandémie en particulier, les dentistes ont connu une pénurie d'EPI et une hausse de leurs prix, qui restent d'actualité. Des mesures devraient être prises pour éviter que cette situation ne se reproduise.
- Le CED estime que le patient devrait bénéficier du même niveau de sécurité des soins indépendamment du type et de la taille du cabinet, qu'il relève du milieu privé,

public ou universitaire, tout particulièrement en période endémique ou pandémique et tout au long de la phase de sortie de cette période. Des mesures visant à améliorer la sécurité des patients et la qualité des soins fournis devraient être prises après examen des différentes conditions médicales dans lesquelles les patients bénéficient des traitements. Les risques qui touchent la sécurité du patient et les moyens les plus appropriés pour les réduire au minimum peuvent varier selon les conditions sanitaires.

- Depuis toujours, les dentistes européens visent à fournir des soins bucco-dentaires en utilisant des moyens actuels, sûrs et de haute qualité, tout en réduisant les risques liés à la pratique dentaire. Dans ce contexte, l'amélioration continue des normes et le renforcement des protocoles en lien avec la sécurité du patient et la qualité des soins constituent un volet important de la profession dentaire. Ce facteur est comblé. De plus, un nombre important d'approches liées aux tâches administratives et thérapeutiques des dentistes ont été actualisées et modifiées conformément aux normes requises afin de garantir la sécurité de la prestation des services de soins dentaires. Ces mesures ont entraîné une hausse considérable des coûts en termes d'EPI et de protocoles d'hygiène pour les cliniques et les cabinets dentaires.
- Afin d'assurer la diversité de soins aux patients tout en évitant la transmission du COVID-19, les dentistes sont invités à suivre les protocoles cliniques en matière de sécurité du patient et de prévention des infections, les lignes directrices et les recommandations aux niveaux national, infranational et local, qui tiennent compte des conditions épidémiologiques locales, des caractéristiques des variants et de la disponibilité des EPI.
- Des évaluations scientifiques récentes de l'Agence européenne des médicaments (EMA) démontrent que, dans un contexte de protection des personnes contre les maladies, les bénéfices des vaccins autorisés sont bien plus élevés que les risques potentiels des effets secondaires liés à ces vaccins, tout comme à d'autres médicaments. Par conséquent, à mesure que la science avance dans la lutte contre la pandémie, le dépistage et la vaccination complète du personnel des cabinets dentaires et des patients jouent un rôle essentiel.
- Le CED reconnaît qu'il est impossible d'éliminer totalement les risques encourus par les aérosols dentaires. Il est toutefois possible de les réduire en utilisant des EPI appropriés, une aspiration à grande vitesse et une digue en caoutchouc, ainsi qu'en prenant des mesures d'hygiène, de désinfection, de stérilisation et de ventilation.
- Le CED estime que des études supplémentaires devraient être menées sur les interventions AGP dans la pratique dentaire et la transmission du COVID-19. Ces études sont justifiées par le caractère évolutif de la science et la nécessité, pour les professionnels des soins dentaires, de suivre l'évolution des meilleures connaissances disponibles.
- Le CED souhaite souligner que, pour garantir un environnement sûr pour les patients et l'équipe de soins dentaires, les professionnels des soins dentaires ne devraient pas négliger l'importance de leur propre bonne santé physique et mentale au regard des circonstances et des protocoles introduits par la pandémie de COVID-19, qui peuvent alourdir leur charge mentale.
- Les recommandations ci-dessus s'appliquent également à toutes les menaces de santé publique.

Adopté par l'Assemblée générale du CED le 20 mai 2022

ⁱOrganisation mondiale de la santé (OMS), Considérations relatives à la fourniture de services essentiels de santé bucco-dentaire dans le contexte de la COVID-19. Document disponible ici : <https://apps.who.int/iris/handle/10665/333813>.

ⁱⁱOMS, Transmission du SARS-CoV-2 – Implications pour les précautions visant à prévenir l'infection. Document disponible ici : <https://apps.who.int/iris/handle/10665/333340>.

ⁱⁱⁱCentre européen de prévention et de contrôle des maladies, COVID-19 infection prevention and control for primary care, including general practitioner practices, dental clinics and pharmacy settings. Document disponible ici : <https://www.ecdc.europa.eu/en/publications-data/covid-19-infection-prevention-and-control-primary-care>.